

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2014

À cette séance ordinaire tenue le 10^e jour de mars 2014 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle D. DuSablou et Stéphanie Dusablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine et Louis-Philippe Douville tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Denis Naud est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2014-03-10-051

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2014-03-10-052

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Danielle D. Dusablon arrive et prend place.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 10 février 2014.

2014-03-10-053

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 10 mars 2014 au montant de 137 387.06\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2014

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	11 078.16 \$
2	Telus	1 343.06 \$
3	Telus Mobilité	35.52 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.90 \$
6	Salaires nets des Élus, février	2 472.84 \$
7	Salaires nets des Employés, février	15 975.00 \$
8	Salaires nets des Pompiers, février 1 sortie: Feu cheminée Rapide Nord	2 266.00 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise février	8 439.79 \$
10	Receveur Général du Canada, remise février	3 436.32 \$
11	REER, cotisations février	1 814.42 \$
12	Gaétane Roch, journée 12 janvier, Société horticole, comité embellissement	32.20 \$
13	Info Page (réseau mobilité) fréquence numérique, incendie	41.05 \$
14	134619 Canada Inc. Albert Tessier, contrat neige	27 283.94 \$
15	Marché Alain Thibault, 2 bons d'achat PFM-MADA	50.00 \$
16	Sports Plus, huile pour pompes et génératrice caserne incendie	45.94 \$
17	Canadien National, entretien signaux sans barrières, janv.	594.20 \$

18	Énergies Sonic RN, huile à chauffage garage mun.: 1436.86\$, caserne incendie: 679.56\$= janv: 2116.42, huile chauffage garage: 772.73\$, caserne: 696.14\$= 1468.87\$ février	3 585.29 \$
19	SOCAN, années 2011-12-13 licence de musique, Loisirs	918.34 \$
20	Postes Canada, timbres	125.00 \$
21	Les Solutions Back-up en ligne, service incendie	206.27 \$
22	Promutuel Assurances, Mun.: 19500.10\$, Loisirs: 4887.60\$, Incendie: 3808.57\$	28 196.27 \$
23	Dominic Tessier Perry, repas 13 fév. avec Patrick Auger directeur incendie	21.62 \$
24	SAAQ, immatriculations camions: 1605.29\$, incendie: 1493.14\$	3 098.43 \$
25	Marie Bélisle, cours anglais 5 nov. 13 au 4 fév.14	280.00 \$
26	Marché Alain Thibault, Mun.: 9.18\$, Loisirs: 238.21\$	247.39 \$
27	OMH, déficit 1er vers.	1 100.00 \$
28	Extincteurs St-Marc, rechargement et achat 2 extincteurs, incendie	348.66 \$
29	Richard Équipement inc. fournitures papeterie	171.13 \$
30	SCAR: Mun.: 2386.01\$, Loisirs: 105.07\$, incendie 352.18\$	2 843.26 \$
31	Les Entreprises A. Massicotte électrique, réparation lumières de rues	193.32 \$
32	Électronique Emond inc. TV salle de quilles, loisirs	240.58 \$
33	General Chemical, produits chimiques AQSC	3 096.22 \$
34	Courrier de Portneuf, annonce cahier spécial: L'Ouest de Portneuf: 799.08, contribution financière cahier spécial: 804.83\$	1 603.91 \$
35	Construction Pavage Portneuf, remplacement égout unitaire boulevard de la Montagne retenues à payer	3 340.42 \$
36	Biolab, analyses d'eau	267.61 \$
37	Comité St-Casimir 2000, couches lavables Nancy Dallaire	130.98 \$
38	Croix Bleue, assurance groupe mars 2014	3 143.47 \$
39	Ministre du revenu du Québec, RRQ sommaire relevés 1 année 2013	65.28 \$
40	Formation Prévention Secours, formation gardiens avertis 9 participants, Loisirs	468.03 \$
41	Garage Conrad Audet, essence municipalité: 703.06\$, incendie : 61.08\$	764.14 \$
42	Receveur Général du Canada radiocommunications, mun. 147\$, incendie 885.\$	1 032.00 \$
43	Postes Canada, avis AQSC : 103.72\$, Éclaireur: 118.52\$	222.24 \$

44	Garage Pierre Tessier, filtres à l'huile génératrice usine AQSC	29.73 \$
45	Novicom 2000 Inc. Radio municipalité: 1101.06\$, incendie: 68.99	1 170.05 \$
46	Air-Spec, réparation compresseur usine St-Thuribe	398.96 \$
47	Vohl, cadran pour assainissement	63.53 \$
48	Électro Paul, installer chauffage sous-sol, centre paroissial, Loisirs	380.49 \$
49	FQM inscription Robert Lépine, formation 8 mars Québec, Maîtrisez vos dossiers municipaux: 373.67\$, Dicom (réf: radio David) 10.34\$	384.01 \$
50	Pharmacie St-Casimir, municipalité	11.47 \$
51	Chambre de commerce secteur Ouest de Portneuf, cotisation 01-03-14 au 28-02-15	230.00 \$
52	Les Éditions Yvon Blais, abonnements législation complémentaire	625.80 \$
53	Profil PME, politique salariale	543.77 \$
54	MRC Portneuf, formation sur les ventes pour taxes du 23 janvier, René Savard, directeur général	92.42 \$
55	Imprimerie Germain, impression Éclaireur mars	500.14 \$
56	SSQ Assurances, incendie: 981.\$, loisirs: 599.50\$	1 580.50 \$
57	Godin Station-Service, essence Mun.: 473.75\$. Loisirs: 142.06\$	615.81 \$
58	Ginove, municipalité	6.25 \$

TOTAL DU MOIS: 137 387.06 \$

Municipalité:	114 776.46 \$
Loisirs:	9 641.18 \$
Incendie:	12 887.22 \$
Politique familiale	50.00 \$
Comité d'embellissement:	32.20 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour de mars 2014.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Mme Stéphanie Dusablon tient à remercier les élus pour leur implication lors de la recherche de la récente fuite d'eau.

M. Louis-Philippe Douville commente l'entretien des chemins d'hiver et demande que l'entrepreneur utilise sa niveleuse pour rétablir la situation.

Mme Danielle D. DuSablou exprime sa satisfaction en regard du cahier promotionnel sur l'Ouest de Portneuf. Elle nous entretient par la suite sur les prochaines activités de la CCSOP et du tournage d'une capsule vidéo de Telus mettant en vedette le personnage de « Pit Cantouk ».

M. Robert Lépine nous informe de la venue, le 29 juin prochain, de l'Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec. Par la suite, il tient à remercier la municipalité pour la formation qu'il a reçue récemment.

M. Michel Trottier nous informe que neuf pompiers du SSI seront en formation au cours de 2014.

M. Dominic Tessier Perry nous dresse un bilan de la première année de la vidange des BFS par la RRGMRP. Par la suite, il nous entretient des opérations qui ont été effectuées dans le cadre de la recherche de la récente fuite d'eau et des mesures qui seront mises en place pour informer la population.

2014-03-10-054

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2014-03-10-055

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au

ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité 2013 en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an quatre, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

DE souligner la qualité de la présentation du rapport par les membres du SSI et de l'information reçue dans le cadre de l'opération du défibrillateur.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 132-2014
CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR**

Je, soussignée, Stéphanie Dusablou, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 132-2014 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Casimir

Stéphanie Dusablou, conseillère

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 133-2014 SUR LES
DÉROGATIONS MINEURES**

Je, soussignée, Stéphanie Dusablou, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 133-2014 sur les dérogations mineures.

Stéphanie Dusablou, conseillère

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 134-2014
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 092-2-2009 ET
PRESCRIVANT CERTAINES MODALITÉS RELATIVES AUX
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Je, soussigné, Robert Lépine, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 134-2014 abrogeant le Règlement numéro 092-2-2009 et prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles.

Robert Lépine, conseiller

2014-03-10-056

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME
SNC LAVALIN POUR PROCÉDER À L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT
DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE / AQPM**

CONSIDÉRANT que dans le dossier de l'eau potable du Pied de la Montagne le MDDEFP demande à la municipalité de procéder à l'évaluation du réservoir d'eau potable situé sous le système de traitement actuel;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme SNC Lavalin au montant de 4 530\$ (plus taxes) afin de réaliser cette évaluation et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 26 février 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-41310-419 « Honoraires professionnels AQPM ».

ADOPTÉE

2014-03-10-057

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME
SNC LAVALIN POUR PROCÉDER À L'ESTIMATION DES
TRAVAUX D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA RUE BARIBEAU**

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à procéder à l'estimation des travaux sur cette section de rue;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme SNC Lavalin au montant de 1 950\$ (plus taxes) afin de réaliser

cette estimation ainsi que des plans préliminaires et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 3 février 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-41400-419 « Honoraires professionnels».

ADOPTÉE

2014-03-10-058

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À MAURICE CHAMPAGNE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR PROCÉDER AUX RELEVÉS DE TERRAIN RELATIFS AUX TRAVAUX D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA RUE BARIBEAU

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à procéder aux relevés de terrain relatifs aux travaux d'égout domestique sur cette section de rue;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre, au montant de 1 650\$ (plus taxes) afin de réaliser ces relevés et ce, tel que décrit dans son offre de service du 13 février 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-41400-419 « Honoraires professionnels».

ADOPTÉE

2014-03-10-059

PROGRAMME D'AIDE À LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE AVEC LA CAISSE DES JARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à procéder à la signature du protocole énonçant les conditions relatives à ce programme;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir autorise le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole.

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir maintienne sa participation financière dans ce programme à un maximum de 5 000\$ par projet admissible.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au Comité Saint-Casimir 2000.

ADOPTÉE

2014-03-10-060

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR
L'ACQUISITION D'UN ÉPANDEUR À SABLE POUR LES
TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à procéder à l'acquisition de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Centre agricole Neuville inc, au montant de 5 650\$ (plus taxes).

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 05000 526 « Machineries et équipements de voirie » et au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE

2014-03-10-061

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du

cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2014-03-10-062

PARTAGE DES COÛTS POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la paroisse de St-Casimir s'adresse à la municipalité afin de partager les coûts reliés au déneigement du stationnement de l'église, lequel est commun avec celui de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil sont favorables à défrayer 50% de la facture initiale de 1 700\$ pour un montant de 850\$ (plus taxes).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 33000 443 « Enlèvement de la neige ».

ADOPTÉE

2014-03-10-063

DÉCLARATION CONCERNANT L'IMPORTANCE DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT qu'une table régionale de coordination de la région administrative de la Capitale-Nationale existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENGAGER le conseil municipal à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

DE CONTRIBUER à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

2014-03-10-064

TARIFICATION 2014 POUR LE TERRAIN DE JEU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la tarification annuelle pour le terrain de jeu;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les activités du camp de jour auront lieu du 25 juin au 8 août 2014 avec une semaine de relâche du 20 au 26 juillet;

QUE la tarification pour le terrain de jeu en 2014 soit la suivante :

Tarification camp de jour 2014 (Terrain de jeu)

Service de garde : 7h30 à 9h00 et 16h00 à 17h30

Garde du matin / 45,00\$ pour 6 semaines (5 jours/sem.) de 7h30 à 9h00

Garde du soir / 45,00\$ pour 6 semaines (5 jours/sem.) de 16h00 à 17h30

Garde du matin / 25,00\$ pour 6 semaines (3 jours/sem.) de 7h30 à 9h00

Garde du soir / 25,00\$ pour 6 semaines 3 jours/sem.) de 16h00 à 17h30

Coût temps plein : 1^{er} enfant : 150.00\$ pour 6 semaines (5 jours/semaine);
Enfant supplémentaire : 105.00\$ pour 6 semaines (5 jours/semaine).

Coût temps partiel : 1^{er} enfant : 90.00\$ pour 6 semaines (3 jours/semaine);
Enfant supplémentaire : 70.00\$ pour 6 semaines (3 jours/semaine). Le choix des jours sera déterminé lors de l'inscription.

Un montant de 15% sera ajouté à la tarification pour les enfants provenant de l'extérieure de la municipalité.

Les sorties seront optionnelles et les coûts devront être payés à l'inscription.

ADOPTÉE

2014-03-10-065

MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le directeur de travaux publics, M. Vital Naud, demande dans sa lettre du 28 février 2014 de diminuer son temps de travail de cinq (5) jours à quatre (4) jours par semaine à compter du 7 avril 2014;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, les membres du Conseil sont favorables à cette requête;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE modifier l'horaire normal de travail du directeur des travaux publics, M. Vital Naud, de 40 heures à 32 heures par semaine à compter du 7 avril 2014.

ADOPTÉE

2014-03-10-066

DÉVIATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES MICROBRASSERIES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le promoteur de l'événement, M. Daniel Tessier, a adressé une requête afin de dévier la circulation de la rue Tessier Est entre l'intersection avec le pont de l'église et la rue Sauvageau sur la rue Mgr Douville le samedi 28 juin 2014 de 12h00 à 23h00;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, les membres du Conseil sont favorables à cette requête;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le promoteur, M. Daniel Tessier, à dévier la circulation automobile de la manière décrite ci-avant;

D'INDIQUER à M. Daniel Tessier qu'il est responsable de la sécurité, de la logistique, de la signalisation routière et du nettoyage à ses frais des voies publiques après l'événement;

DE MAINTENIR un accès en tout temps aux véhicules d'urgence ainsi qu'aux résidants touchés par cette déviation de circulation.

ADOPTÉE

2014-03-10-067

APPUI AU PROJET DE M. DANIEL VIAU AUPRÈS DE LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que M. Daniel Viau s'adresse à la municipalité afin qu'elle appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette demande vise le lot 3 927 194 laquelle consiste à faire l'exploitation d'un gîte touristique à l'intérieur de la résidence située sur cette propriété;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir donne son appui à la demande déposée par M. Daniel Viau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

D'INDIQUER à cette Commission que cette demande ne contrevient à aucun règlement de la municipalité.

ADOPTÉE

DIVERS

A) Désignation de M. Jacques Languirand à titre de citoyen honorifique

Mme Danielle D. DuSablou souhaite que le sujet soit abordé lors de la prochaine séance de travail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2014-03-10-068

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h20

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire